

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq le huit décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du deux décembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2025CC7-5-2-118**

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL**  
**SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. Henri MARTIN
Commune de CASTELSGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. Guy MERIEL
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LE CORRE Christiane M. LOPES Ernest Mme PERE Catherine (pouvoir donné à Christiane LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents et excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN : M. GIL Philippe

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services de la CC2R  
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Jean Paul TERRENNE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la Justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)

2025CC7-5-2-118

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL  
SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme chaque année, à l'occasion de l'adoption du budget primitif, l'Assemblée délibère sur la subvention allouée à notre Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le budget 2026 étant adopté sans la reprise des résultats, le montant de la subvention est fixé à 1 050 000 €. Son montant pourra être revu à la baisse lors de l'adoption du budget supplémentaire.

Le Président propose :

- d'accorder une subvention d'un montant maximum de 1 050 000 € au CIAS,
- de préciser que son versement interviendra par acomptes et que son montant sera définitivement arrêté lors du budget supplémentaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

- d'accorder une subvention d'un montant maximum de 1 050 000 € au CIAS,
- de préciser que son versement interviendra par acomptes et que son montant sera définitivement arrêté lors du budget supplémentaire.

Fait à Valence d'Agen, le 8 décembre 2025

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 9 décembre 2025

Le secrétaire de séance  
Le Maire de DONZAC



Jean Paul TERRENNE

Le Président de la Communauté  
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

**16 DEC. 2025**

**16 DEC. 2025**

## AR Préfecture

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20251208-  
2025CC7\_5\_2\_118-DE

Numéro d'acte : 2025CC7\_5\_2\_118

Date de décision : 08/12/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions /  
attribuées)

Fichier acte : 2025CC7-5-2-118 VOTE DU BUDGET  
PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL  
SUBVENTION AU CENTRE  
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

---

Date d'envoi de l'acte : 16/12/2025 15:06:34

**Date de réception de l'AR :** **16/12/2025 15:07:09**